Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de la Recherche, de l'Innovation du développement et de la Coopération Internationale – RIC** **Bureau des relations Européennes et de la Coopération Internationale – BECI** **Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal, 75007 PARIS** **Suivi par :** Pierre AUTISSIER **Tél :** 01.49.55.52.39 **Fax :** 01.49.55.80.98 **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDRIDCI/N2007-2016** **Date: 05 février 2007**

Date de mise en application : **immédiate**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les **Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt et Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt de l'Outre-Mer**

(Services Régionaux de la Formation et du Développement)

Mesdames et Messieurs les **Directeurs des établissements d'enseignement supérieur**

Nombre d'annexe : 1

Objet : mise en place de priorités géographiques et thématiques dans le cadre de l'exercice de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole

Bases juridiques : Loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole

Résumé : la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche a décidé de définir un principe de priorités pour certains pays ou zones géographiques, sur des thématiques données, en ce qui concerne l'exercice de sa mission de coopération internationale. **Ce principe n'est pas un principe d'exclusivité**, mais il aboutira à une attribution préférentielle des aides de la DGER à partir de 2007, tant pour l'enseignement technique que supérieur, sous forme d'une modulation de celles-ci, en fonction notamment des destinations de stages.

Mots-clés : priorités géographiques et thématiques, modulation, stages à l'étranger

DESTINATAIRES	
Pour exécution : Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole: LEGTA, LPA Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt d'Outre-mer Unions Nationales Fédératives d'Etablissements privés Madame et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique publics et privés.	**Pour information :** Administration centrale Services déconcentrés Inspection de l'enseignement agricole Inspection Générale de l'Agriculture Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Syndicats des personnels du Ministère de l'agriculture et de la pêche Union nationale de l'enseignement privé Syndicat des personnels de l'enseignement supérieur

La mission de coopération internationale est une originalité forte de l'enseignement agricole français. Elle est légitimée par la Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, dans laquelle il est écrit à l'article 121 que « **ils [les établissements d'enseignement agricole] participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants** ».

Dès les années 1980, des actions très diversifiées ont été initiées : éducation au développement et à la citoyenneté internationale, appui à des activités d'animation, de développement local et de recherche, échanges ou encore accompagnement à l'évolution des systèmes de formation agricoles de pays partenaires…

Face à la profusion et à la diversité des actions, la DGER a créé le Bureau de la Coopération Internationale en 1986 (devenu le Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale de l'Enseignement Agricole, BECI, en 2005) afin de mettre en cohérence ces actions et de favoriser les synergies entre les établissements.

En 1987, le premier réseau géographique de la DGER était créé (le réseau Burkina Faso) et en 2007, ce sont 27 réseaux géographiques et un réseau thématique (le RED, Réseau Education au Développement) qui sont sollicités pour donner de la lisibilité et coordonner les actions à l'international des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur.

Pour amplifier ce processus de structuration, la DGER a décidé d'instaurer des priorités géographiques et thématiques dans sa politique à l'international, ceci en cohérence avec ses partenaires institutionnels, en particulier : l'Agence Europe Education Formation France (nouvelle appellation de l'Agence Socrates-Léonardo), le Ministère des affaires étrangères, la Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale du MAP.
Cette décision officialise la volonté pour la DGER de s'inscrire pleinement dans la politique étrangère de la France, tout en conservant les spécificités de sa mission de coopération internationale, notamment pédagogique et éducative.

Cette note de service définit des priorités, <u>mais ne fixe pas d'exclusivité</u>, pour certains pays ou zones géographiques. Elle ne s'oppose pas à l'existant et elle permettra la poursuite des partenariats déjà engagés par les établissements. L'objectif est d'encourager la mobilité financée par la DGER vers des destinations et sur des thèmes préférentiels, afin de présenter une ligne politique claire vis à vis de ses partenaires.
Par ailleurs, la DGER met en place, à partir de la rentrée scolaire 2007, un plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes. Dans ce cadre, il convient d'établir systématiquement un lien entre cet enseignement et la mission de coopération internationale.

1- Rappel des étapes de la réflexion :

- A la rentrée scolaire 2006, le BECI a élaboré des propositions quant à ce qui pourrait être affiché au titre des priorités géographiques et thématiques de la DGER. Pour ce faire, il a croisé un certain nombre de critères :

    - **socio-économiques** : importances relatives des populations agricoles et poids de l'agriculture dans le PIB des pays partenaires,
    - **historiques** : liens avec les établissements d'enseignement agricole, ancienneté et importance des réseaux géographiques mobilisables dans des actions de coopération bilatérale voire multilatérale, richesse des partenariats,
    - **pédagogiques** : apports culturels, techniques ou linguistiques des pays partenaires, existence de lieux de stages sécurisés clairement identifiés et pérennes,
    - **financiers** : possibilités pour les porteurs de projets de bénéficier de cofinancements (zone Europe, Zone de Solidarité Prioritaire, DGPEI…),
    - **politiques** : importance stratégique des pays partenaires (Chine et Inde, par exemple), tant pour le MAP (DGER et DGPEI), que pour le MAE (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, DGCID) et cohérence avec la politique historique de coopération internationale de la France (Maghreb et Afrique francophone, par exemple).

- le 6 novembre 2006, le BECI a soumis ces propositions au Comité de direction de la DGER qui les a validées et qui lui a demandé de les présenter pour avis et amendements éventuels aux différents acteurs concernés.

- au cours des mois de novembre et décembre 2006, ont été consultés :

    - les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt,

- les chefs des Services Régionaux de Formation et de Développement (SRFD),
- les chargés de coopération internationale dans les SRFD,
- les animateurs des réseaux géographiques nationaux,
- l'inspecteur de la coopération internationale de la DGER,
- les fédérations de l'enseignement privé (CNEAP et UNMFREO),
- les Délégués aux Relations Internationales (DRI) des établissements d'enseignement supérieur,
- le Pôle National de Coopération Internationale (PNCI) de Montpellier,
- La Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale du MAP (DGPEI),
- le Ministère des affaires étrangères (DGCID).

2 – Les priorités géographiques et thématiques :

L'annexe à la présente note de service décrit de façon synthétique les priorités géographiques et thématiques de la DGER.

3 - Commentaires :

L'Europe des 27 :

La DGER est résolument engagée dans la construction de l'Europe. Il est indispensable que les jeunes issus de l'enseignement agricole prennent conscience qu'ils vivent dans un espace multiculturel, complexe et cependant riche des savoirs de chacun.

C'est pourquoi, le Ministère de l'agriculture est officiellement rentré au conseil d'administration de l'Agence Europe Education Formation France de Bordeaux, le 1er janvier 2007, afin d'agir au plus près des programmes européens de mobilité. Ceux-ci ont pour objectif de permettre aux membres de la communauté éducative (élèves, enseignants, apprentis, adultes en formation continue, personnels d'encadrement…) d'acquérir une conscience européenne à travers la confrontation des pratiques et des cultures.

Depuis 2004, l'enseignement supérieur agronomique long s'est engagé dans le processus de construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment en s'inscrivant dans le schéma « Licence, Master, Doctorat, (LMD) » et en appliquant le système de transfert des crédits européens (ECTS). Tous les établissements d'enseignement supérieur ont signé une charte Erasmus et trois d'entre eux ont intégré le programme d'excellence ERASMUS-MUNDUS.

Enfin, la DGER participe pleinement à la réflexion sur l'intégration des BTSA au système européen d'accumulation et de transfert d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnelle (système ECVET), ainsi qu'à l'harmonisation européenne des capacités professionnelles.

Dans ce contexte, cinq pays sont particulièrement identifiés : l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie (voir annexe)

L'Afrique :

Les établissements d'enseignement agricole ont une longue tradition de collaboration avec les pays d'Afrique, y compris le Maghreb et Madagascar.

La DGER participe pleinement à la réflexion qui est menée par le Ministère des affaires étrangères sur les formations en milieu rural, notamment dans le domaine agricole. A ce titre, le réseau international FAR (Formation Agricole et Rurale) a été créé en 2006 à l'initiative de la DGER et de la DGCID. Il a pour objectif de soutenir et renforcer la réflexion sur la formation de masse en milieu rural, en lien avec les politiques nationales des pays partenaires et il doit aboutir à des préconisations fortes, en particulier dans le domaine de l'économie de la formation.

A ce jour, 12 pays ont intégré ce réseau : l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Guinée, le Niger, le Togo, le Tchad et Madagascar.

Les réseaux géographiques de la DGER sont par ailleurs sollicités par certains pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal…) pour participer à la réforme de leur enseignement agricole.

Ce faisant, nos établissements participent pleinement à la politique d'aide au développement menée par la France dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) définie par le Ministère des affaires étrangères."

L'Asie :

La DGER et la DGPEI ont décidé conjointement de renforcer les liens avec cette zone géographique, notamment avec les deux « pays-continents » que sont l'Inde et la Chine. L'objectif est de permettre à nos étudiants de bénéficier de placements au sein d'entreprises et d'équipementiers français présents dans ces pays, identifiés via les Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des ambassades et les attachés agricoles en poste sur place.

En contrepartie, des étudiants chinois et indiens pourront, à leur tour, effectuer des stages en France au sein d'établissements ou d'entreprises françaises.

L'Amérique :

- l'Amérique du Nord :

C'est une demande forte des étudiants de l'enseignement supérieur que d'avoir la possibilité d'effectuer des stages ou des périodes de formation aux Etats-Unis et au Canada, afin notamment d'améliorer leurs compétences linguistiques et de pouvoir les valoriser lors de leur recherche d'emploi. De même, les jeunes issus de l'appareil de formation agricole, désireux d'effectuer leur stage d'installation à l'étranger (en particulier via l'association SESAME) privilégient ces destinations. La mobilité vers ces 2 pays constitue, de fait, une priorité à retenir.

- l'Amérique latine :

De nombreux établissements d'enseignement agricole ont des partenariats anciens avec les pays de cette zone, notamment le Brésil, le Chili et l'Argentine. Ces pays sont très demandeurs de l'expérience française pour accompagner les réformes de leurs appareils de formation. L'Argentine, en particulier, souhaite s'inspirer des lycées agricoles français pour développer son enseignement technique. Enfin, la mobilité sur cette zone s'inscrit dans la politique de la DGER qui vise à renforcer les compétences linguistiques des apprenants, ici l'espagnol et le portugais.

4 – Perspectives :

Afin de rendre cohérente l'affirmation de ces priorités avec le dispositif d'aide national de la DGER, les dispositions suivantes sont arrêtées :

- **concernant l'aide à la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur** : une partie des crédits de la ligne 142-01-16 « bourses de stage à l'étranger » sera affectée au financement de programmes bilatéraux, faisant apparaître des cofinancements des pays partenaires. Ces programmes seront signés par la DGER et les structures institutionnelles identifiées, via notamment les réseaux géographiques ou les structures du Ministère des affaires étrangères (SCAC). Ils feront l'objet d'un appel d'offre national et d'un cahier des charges soumis aux établissements désireux d'y inscrire leurs étudiants. Les financements obtenus grâce à ces programmes ne seront pas cumulables avec les bourses DGER, versées par ailleurs dans le cadre du dispositif décrit dans la note de service DGER/RIC/N2006-2053 du 10 mai 2006. Ce dernier dispositif sera maintenu en 2007.
  Remarque : à ce jour, deux programmes bilatéraux ont déjà été mis en place en ce qui concerne les étudiants de l'enseignement supérieur : il s'agit de GéCO-GLEN, qui prévoit l'envoi de binômes franco-allemands dans les pays d'Afrique francophone, et de BRAFAGRI qui finance des échanges d'élèves ingénieurs avec le Brésil.

- **concernant l'aide à la mobilité des élèves et étudiants de l'enseignement technique** : les crédits de la ligne 143-04-58 « bourses de stage à l'étranger et échanges linguistiques » seront délégués sous forme de Budget Opérationnel de Programme (BOP) aux DRAF/SRFD, selon les montants qui ont été arrêtés après le dialogue de gestion mené à l'automne 2006. Ceux-ci sont calculés en fonction des crédits disponibles et de la demande exprimée par les DRAF/SRFD, sur la base d'un nombre de bourses multiplié par une somme forfaitaire de 400 €.
  En 2007, le montant de la bourse de stage à l'étranger par bénéficiaire ne sera plus fixe (400 €), mais modulable entre 100 et 1000 €. Lors du dialogue de gestion 2007, il sera demandé aux DRAF/SRFD de justifier le réalisé sur la base d'un nombre de bénéficiaires au moins égal aux nombre de bourses demandées, à charge pour eux de moduler les montants individuels, en fonction des destinations de stage et des priorités de la DGER. **Par rapport aux réalisations antérieures, l'objectif est d'aboutir, en 2007, à une augmentation significative d'au moins 10% des sommes consacrées aux bourses de stage à l'étranger vers les destinations prioritaires.** Il en sera de même pour les échanges linguistiques (dans le respect du dispositif d'aide décrit dans la note de service DGER/SDRIDCI/N2006-2044 du 11 avril 2006).
  Remarque : le principe de la modulation des bourses en fonction de la destination de stage existe déjà pour les écoles d'enseignement supérieur.

Enfin, je vous rappelle que toutes ces actions menées à l'international doivent pouvoir s'articuler au mieux avec celles menées par les collectivités territoriales, notamment celles qui sont engagées dans la démarche « Agenda 21 », qui intègre la problématique du développement durable.

Vous veillerez à une large diffusion de ces nouvelles dispositions et vous voudrez bien me faire part des difficultés quant à leur mise en application.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Jean-Louis Buër

COOPERATION INTERNATIONALE
PRIORITES GEOGRAPHIQUES ET THEMATIQUES DE LA DGER - ANNEXE -

Zone Géographique	Pays ou zone géographique	Thématiques prioritaires
EUROPE des 27	en particulier : **Allemagne** **Roumanie** **Hongrie** **Bulgarie** **Pologne**	- éducation au développement et à la citoyenneté européenne, - équilibre, souveraineté alimentaire et impact énergétique de l'alimentation, - alimentation et sécurité des aliments, - agro-tourisme, - agro-alimentaire, - eau et environnement, - agriculture biologique, - halieutique, - production et santé animale, - intégration dans le deuxième pilier de la PAC pour les nouveaux entrants.
AFRIQUE	**Maghreb**	- eau et environnement, - appui à la rénovation des centres de recherche, - développement durable, - production et santé animale, - appui aux organisations professionnelles, - éducation au développement et à la citoyenneté internationale.
	Afrique de l'Ouest francophone	- eau et environnement, - production et santé animale, - appui à la rénovation des systèmes de formation agricole, - appui aux organisations professionnelles, - équilibre, souveraineté alimentaire et impact énergétique de l'alimentation, - éducation au développement et à la citoyenneté internationale.
	Madagascar	- eau et environnement, - rénovation des systèmes de formation, - éducation au développement et à la citoyenneté internationale, - équilibre, souveraineté alimentaire et impact énergétique de l'alimentation, - production et santé animale.
ASIE	**Inde**	- gestion de l'eau, - productions aquacoles, - développement durable, - agriculture biologique.
	Chine	- lait, céréales, viande, - développement durable.
	Asie du Sud-Est en particulier : **Vietnam** **Thaïlande** **Indonésie**	- halieutique, - développement durable, - production et santé animale.
AMERIQUE	**Amérique latine** en particulier : *Brésil* **Argentine** **Chili**	- accompagnement de l'évolution des systèmes de formation agricoles, - appui aux agricultures familiales, - coopération universitaire et scientifique, - formation, recherche et développement, - production et santé animale, - éducation au développement et à la citoyenneté internationale.
	Amérique du Nord en particulier : **Etats-Unis** **Canada-Quebec**	- production et santé animale, - recherche et développement, - coopération scientifique et universitaire.